

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 22 avril 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 22 avril 2024, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Lucie De Bons, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Est absent, le conseiller Christian Hould.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale par intérim, Catherine Jacob, assistante-trésorière et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

---

Déclaration d'ouverture par le président.

---

E 132-22-04-24

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 133-22-04-24

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 134-22-04-24

#### APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 19 avril 2024;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 4 625 879,09 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 135-22-04-24

### **EMBAUCHE - PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS ET PARCS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-06 et l'affichage externe SRH-2024-07;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Antony Mercier au poste de préposé aux arénas et parcs au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

Que comme condition de maintien en emploi Antony Mercier doit obtenir une attestation du cours en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (carte ASP) dans les 6 mois suivant son entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 136-22-04-24

### **EMBAUCHE - DESIGNER WEB - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-55 et l'affichage externe SRH-2024-56;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Gabriel Lemieux au poste de designer Web au Service des technologies de l'information selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 137-22-04-24

### SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ 921

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif impose à l'employé 921 une suspension sans rémunération d'une durée de 45 jours, excluant les samedis et dimanches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 138-22-04-24

### SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ 2026

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif impose à l'employé 2026 une suspension sans rémunération d'une période de 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 139-22-04-24

### AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL - 9219-7623 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT le bail intervenu entre la Ville de Shawinigan et 9219-7623 Québec inc. pour la location d'un espace de terrain dans le parc Antoine-St-Onge pour l'opération de 2 surfaces de dek hockey;

CONSIDÉRANT QUE la convention est échuë;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont prévus au chalet de service du parc Antoine-St-Onge et qu'il y a lieu de signer un nouveau bail pour l'été 2024;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le président Michel Angers



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le bail pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 26 août 2024 à intervenir entre la Ville et 9219-7623 Québec inc. pour l'occupation de 2 surfaces de dek hockey au parc Antoine-St-Onge, en considération d'un loyer mensuel de 975 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées dans le projet de bail et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 140-22-04-24

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE - LOT 6 154 810 DU CADASTRE DU QUÉBEC - LYNE PÉPIN ET DAVID BEAULIEU**

CONSIDÉRANT la demande de la part de Lyne Pépin et David Beaulieu pour l'acquisition de la partie de la rive et/ou du littoral contiguë à leur propriété le long de la rivière Saint-Maurice;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la vente par la Ville à Lyne Pépin et David Beaulieu, ou à tout propriétaire du lot 2 749 294 du cadastre du Québec, du lot 6 154 810 du cadastre du Québec, lequel est contigu à leur propriété.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat à intervenir avec Lyne Pépin et David Beaulieu, ou tout propriétaire du lot 2 749 294 du cadastre du Québec, pour la vente du lot 6 154 810 du cadastre du Québec, au montant de 850 \$, plus les taxes applicables, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

Que le contrat de vente doit inclure une servitude grevant le lot vendu pour permettre notamment l'utilisation des eaux de la rivière Saint-Maurice telle que faite actuellement et dans l'avenir par les utilisateurs et usagers.

Que les honoraires et frais de notaire soient à la charge de l'acheteur.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que cette résolution soit valide et exécutoire pour un an à compter de son adoption, après quoi elle sera automatiquement abrogée sans qu'il soit nécessaire d'adopter une résolution à cet effet si l'acte de vente n'a pas été signé dans ce délai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 141-22-04-24

### **AUTORISATION - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION GÉOTECHNIQUE POUR LA STABILISATION DE TALUS - BELVÈDÈRE LAMBERT**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour des services professionnels pour la conception géotechnique pour la stabilisation du belvédère Lambert ainsi que la conception des plans et devis, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **WSP Canada inc.** pour des services professionnels pour la conception géotechnique pour la stabilisation du belvédère Lambert ainsi que la conception des plans et devis, suivant les coûts indiqués pour les tâches 1000 à 4000 à l'offre de services professionnels 2024CA143712 datée du 21 février 2024.

Que le comité exécutif autorise François Caron, ingénieur de projets au Service de l'ingénierie ou Stéphane Carbonneau, directeur du Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-714.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 142-22-04-24

### **OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX D'ABAISSMENT DE BORNES D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'abaissement de bornes d'incendie;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif octroie le contrat pour les travaux d'abaissement de bornes d'incendie pour l'année 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **BF-TECH INC.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 143-22-04-24

### OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UNE REMORQUE PLATE-FORME À 3 ESSIEUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une remorque plate-forme à 3 essieux;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour l'acquisition d'une remorque plate-forme à 3 essieux, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Atelier Ste-Émilie inc.**, pour un montant total de 81 921 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 144-22-04-24

### EXERCICE DU DROIT D'OPTION - GESTION, LIVRAISON ET ENTRETIEN DES BACS ROULANTS

CONSIDÉRANT le contrat pour la gestion, la livraison et l'entretien des bacs roulants octroyé par la résolution E 210-19-06-23;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'aménagement du territoire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour la gestion, la livraison et l'entretien des bacs roulants, intervenu avec **USD Global inc.**, pour une période d'un an soit du 1er juin 2024 au 31 mai 2025, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé majorés d'un pourcentage équivalent au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la moyenne annuelle canadienne



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

de l'année 2023, pour les mois de janvier à décembre, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 145-22-04-24

### APPROBATION D'UNE DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ - PROGRAMME ÉCOPRÊT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mis en place le programme Écoprêt par le biais du règlement SH-616, sous forme de prêt aux citoyens pour encourager la mise aux normes des systèmes d'évacuation des eaux et de la tuyauterie au plomb sur le territoire de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'admissibilité au programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme prévoit que toute demande d'admissibilité au programme doit être approuvée par le comité exécutif;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif approuve la demande d'admissibilité portant le numéro 2024-00017 reçue dans le cadre du programme Écoprêt et réserve un montant total de 21 314,39\$ à cette fin, à même le Règlement d'emprunt SH-616 décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour la mise en œuvre du programme Écoprêt pour la mise aux normes des systèmes d'évacuation des eaux et de la tuyauterie au plomb.

Que le comité exécutif autorise le trésorier à verser l'avance sur présentation des pièces justificatives au propriétaire visé par la présente demande, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité prévues au programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 146-22-04-24

### RÉSILIATION - ENTENTE - ASSOCIATION POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME CENTRE-MAURICIE/MÉKINAC

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a autorisé la signature d'une entente entre la Ville de Shawinigan et l'Association pour la déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme Centre-Mauricie/Mékinac relative à la gestion d'une aide financière pour la tenue d'un camp de jour spécialisé, par la résolution R 177-12-04-22 adoptée lors de la séance tenue le 12 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'entente peut être résiliée, sous réserve de l'envoi d'un avis de 60 jours à l'autre partie avant le début du camp de jour de chacune des années prévues à ladite entente;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de mettre fin à l'entente;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que soit résiliée l'entente signée le 17 mai 2022 entre la Ville de Shawinigan et l'Association pour la déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme Centre-Mauricie/Mékinac relative à la gestion d'une aide financière pour la tenue d'un camp de jour spécialisé.

Que le comité exécutif autorise le Service loisirs, culture et vie communautaire à faire parvenir un avis de résiliation à l'organisme Association pour la déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme Centre-Mauricie/Mékinac et à signer tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 147-22-04-24

### **DONATION - ESTRADE - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE**

CONSIDÉRANT l'intérêt du Centre de services scolaire de l'Énergie à récupérer une estrade qui n'est plus utile pour la Ville;

CONSIDÉRANT les pouvoirs d'aide de la Ville en matière de loisirs en vertu de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT le partenariat entre la Ville et le Centre de services scolaire de l'Énergie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la donation d'une estrade au Centre de services scolaire de l'Énergie, sans aucune garantie, et ce, conditionnellement à la signature par le Centre de services scolaire de l'Énergie d'un dégageant de responsabilité.

Que la livraison soit effectuée par le Service des travaux publics.

Que cette résolution abroge et remplace la résolution E 315-11-09-23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 148-22-04-24

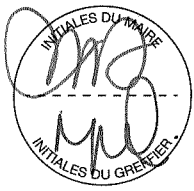
### **DÉNOMINATIONS**

CONSIDÉRANT les pouvoirs habilitants qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ainsi que le Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission sur la toponymie et la reconnaissance civique;

PAR CES MOTIFS,





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le président Michel Angers  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif nomme « **pont des Pommiers** » le pont situé sur le lot 3 540 716 du cadastre du Québec traversant un émissaire du lac des Souches et supportant le chemin des Pommiers.

Que le comité exécutif nomme « **parc Jean-Marie-Lafontaine** » le parc situé sur une partie du lot 3 035 829 du cadastre du Québec, sur la 7e Rue, en remplacement du nom « parc Chahoon ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

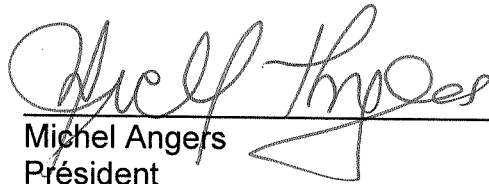
---

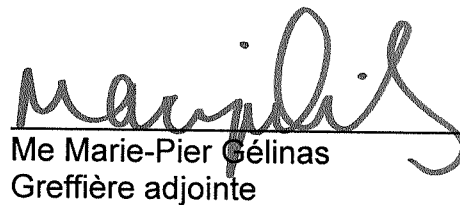
### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 40.

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

  
Michel Angers  
Président

  
Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe